



Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Fin des travaux de la 9ème réunion du RIRM

[A](#) [1] [+A](#) [1]

Fin des travaux de la 9ème réunion du RIRM

Rabat, le 04 décembre 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La 9^{ème} réunion du RIRM (Réseau des instances de régulation méditerranéennes) a conclu ses travaux vendredi dernier à Marrakech en confiant la présidence du Réseau à la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle (HACA) du Maroc et en adoptant plusieurs décisions tant organisationnelles que relatives à la coordination de la régulation des contenus des services audiovisuels dans les pays du pourtour méditerranéen.

Ainsi, concernant la vie institutionnelle du réseau, outre le passage de flambeau entre la précédente présidence assurée par le Conseil de l'audiovisuel de Catalogne durant l'année 2007 et la HACA pour 2008, la vice-présidence pour le nouveau mandat sera assurée par l'instance de régulation italienne qui devra accueillir la 10^{ème} réunion du réseau à Rome.

La réunion de Marrakech a connu également un élargissement de la famille des instances de régulation méditerranéennes en validant l'adhésion au RIRM de trois nouveaux membres. Il s'agit des instances de régulation de la Jordanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Mauritanie.

Concernant la coordination de la régulation des contenus des services audiovisuels satellitaires entre les membres du réseau, la déclaration de Marrakech adopte le document de référence proposé sur une initiative commune des autorités de régulation de l'audiovisuel marocaine et française, qui a recueilli l'approbation de l'ensemble des membres du RIRM pour servir de plateforme d'échanges sous la houlette de la nouvelle présidence marocaine, dans la perspective de l'adoption définitive d'une Déclaration commune du Réseau relative à la régulation des contenus satellitaires méditerranéens lors de sa prochaine réunion.

Seront déclinés dans cette Déclaration les principes et les valeurs devant être observés par les éditeurs des services audiovisuels, sous le contrôle et avec l'accompagnement des instances de régulation concernées, en matière de respect des droits de l'individu, de la préservation de l'ordre et de la santé publics, de la protection du jeune public, de l'honnêteté de l'information et du respect du pluralisme et de la diversité.

Par ailleurs, concernant l'organisation du Réseau, la réunion de Marrakech a adopté le principe de la création d'une commission technique permanente avec comme principales prérogatives d'apporter aux instances du réseau les éclairages pertinents et les éléments d'aide à la décision appropriés aux chantiers programmés par le réseau. Le premier de ces chantiers, justement, consiste pour cette commission à coordonner les contributions et le suivi des décisions de Marrakech relatives à la préparation de la Déclaration sur la régulation des contenus audiovisuels satellitaires méditerranéens, dont l'adoption définitive est programmée pour la 10^{ème} réunion, prévue à Rome, dans un an.

Ainsi, la prise de la présidence du RIRM par l'instance de régulation marocaine coïncide avec un important tournant dans la vie institutionnelle du réseau animé par la volonté de donner à la coopération au sein du RIRM davantage de dynamisme et de la doter de nouveaux outils de planification et de suivi de ses réalisations, l'encouragement de la présence en son sein des régulateurs des pays du sud de la méditerranée et le renforcement des relations entre le réseau méditerranéen et diverses autres entités régionales partenaires, notamment le Conseil de l'Europe, la Plateforme Européenne des Autorités de Régulation (EPRA), le réseau des instances de régulation africaines (RIARC) et le réseau des instances francophone de régulation des médias (REFRAMED).

La 9^{ème} réunion du RIRM, coïncidant avec le 10^{ème} anniversaire du réseau a été l'occasion de rendre un vibrant hommage aux membres fondateurs du réseau et à l'ensemble des présidents antérieurs du réseau. Elle a également été marquée par l'hommage rendu à l'ancien Directeur général de la HACA, M. Ahmed Akhchichine, nommé récemment Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique.

Créé en novembre 1997, à l'initiative du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA- France) et du Conseil de l'Audiovisuel de Catalunya (CAC), le RIRM a pour membres, outre ces deux instances et le régulateur marocain, les instances de régulation de Chypre, Malte, Portugal, Italie, Grèce, Turquie, Israël, Albanie, Espagne (Andalousie) et Serbie.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>